

Le juge régulateur du fait religieux ou juger sans préjugé

9h00 - Ouverture des rencontres

Mathieu SCHNEIDER, Vice-président Culture, sciences en société de l'Université de Strasbourg et Vincente FORTIER, Directrice de l'UMR Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES)

Session 1. Le juge français et le fait religieux - 9h15-10h45

Le juge administratif régulateur de la laïcité

Alain CHRISTNACHT, Conseiller d'État honoraire, Membre de l'Observatoire de la laïcité

Discutantes : Stéphanie HENNETTE-VAUCHEZ, Professeure à l'Université Paris Ouest Nanterre et Anne FORNEROD, Chargée de recherche HDR au CNRS, UMR DRES

Le juge judiciaire et l'expression des convictions religieuses

Laurence PECAUT-RIVOLIER, Magistrat, Inspectrice générale de la justice

Discutants : Philippe AUVERGNON, Directeur de recherche au CNRS, Université de Bordeaux et Mélanie SCHMITT, Maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg, UMR DRES

Pause

Session 2. Le juge européen et la liberté de religion - 11h15-12h45

La Cour européenne des droits de l'homme

Françoise TULKENS, Ancienne juge et vice-présidente de la CourEDH, Membre associée de l'Académie royale de Belgique

La Cour de justice de l'Union européenne

Jean-Claude BONICHOT, Juge à la CJUE

Discutants : Gérard GONZALEZ, Professeur à l'Université de Montpellier et Françoise CURTIT, Ingénieure de recherche au CNRS, UMR DRES

Déjeuner

Session 3. La position des autorités non juridictionnelles - 14h15-16h15

La Commission nationale consultative des droits de l'homme

Christine LAZERGES, Présidente de la CNCDH

L'Observatoire de la laïcité

Jean-Louis BIANCO, Président de l'Observatoire de la laïcité

Le Défenseur des droits

Intervenant à confirmer

Discutants : Vincent VALENTIN, Professeur à Sciences Po Rennes et Mathilde PHILIP-GAY, Maître de conférences HDR à l'Université Jean Moulin Lyon 3, UMR DRES

16h15 - Rapport de synthèse

Xavier DELGRANGE, Premier auditeur chef de section au Conseil d'État belge, Maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles